
La **VIE** des

COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES



Vol. 11, no. 7

MONTRÉAL

Août-Septembre 1953

SOMMAIRE

ENCYCLIQUE

S. S. Pie XII

Ville centenaire de la mort de S. Bernard..... 194

LETTRE APOSTOLIQUE

S. S. Pie XII

Ville centenaire de sainte Claire d'Assise..... 207

LITURGIE

Moïse Roy

N.-D. des Écoles..... 212

CONSULTATIONS — COMPTES RENDUS — INFORMATION

LES LIVRES — ACCUSÉS DE RÉCEPTION

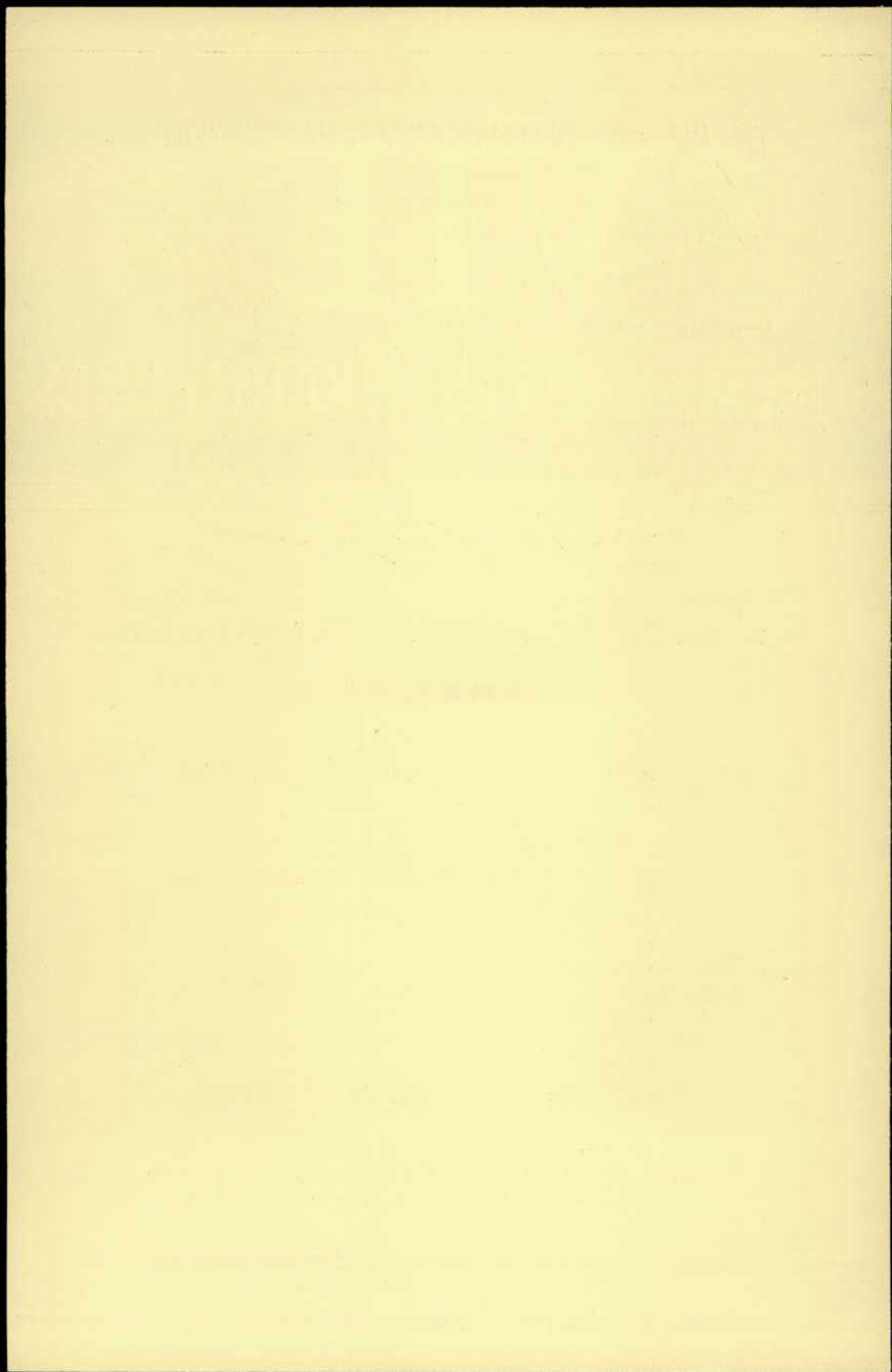
Nihil obstat:

HADRIANUS-M. MALO, O.F.M.
Montréal, 2 septembre 1953.

Imprimatur:

† PAUL-ÉMILE CARDINAL LÉGER,
archevêque de Montréal.

959, RUE CÔTÉ — MONTRÉAL, 1
CANADA



LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 11, no. 7

MONTRÉAL

Août-Septembre 1953

ARTICLES

S.S. PIE XII	Doctor mellifluus.....	194
S.S. PIE XII	Lettre Proximo mense.....	207
MOÏSE ROY	Notre-Dame des Écoles.....	212

INFORMATION

Retraite sociale.....	217
Congrégation des Ursulines de l'Union Canadienne.....	218
Congrès national des religieux du Canada.....	218
Nouvelle structure du Comité National de l'Action Catholique du Canada.....	218

CONSULTATIONS

63. <i>L'espace entre les 2 grilles fait-il partie de la clôture papale majeure ?</i>	219
64. <i>Effets de la communion sur le corps</i>	219
65. <i>Les constitutions obligent-elles sous peine de faute ?</i>	220
66. <i>La cire des Agnus Dei</i>	220
67. <i>Objet du vœu d'obéissance: constitutions ou commandements du supérieur ?</i>	220
68. <i>Comment corriger une religieuse toujours mécontente de l'autorité ?</i>	221
69. <i>Le jeûne est-il toujours possible aux religieux ?</i>	222
70. <i>Une religieuse veut s'improviser psychiatre de ses sœurs</i>	222
71. <i>Lever tardif des deux tiers des religieuses d'une communauté</i>	223
72. <i>Lettre d'une religieuse à un prêtre remise cachetée à la supérieure</i>	223

LIVRES

Israël et le Judaïsme dans l'Ancien Orient par G. Buys-schaert.....	206
La Sainteté de la Mère de Dieu par Téqui.....	206
François d'Assise, sur les traces du Poverello , par Des-clée de Brouwer.....	211
Saint Bernard, cahiers de la Pierre-Qui-Vire	216
Saint Bernard et Notre-Dame , par Desclée de Brouwer..	216
Sainte Claire par Nino Salvaneschi.....	224

DOCTOR MELLIFLUUS

*pour le viii centenaire de la mort de S. Bernard
le texte qui suit en est la traduction officielle*

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES
LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES,
ÉVÊQUES ET AUTRES ORDINAIRES DES LIEUX, EN
PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE

PIE XII PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Le Docteur Mellifluus, dernier des Pères mais non certes inférieur aux premiers, s'imposa par de telles qualités de l'esprit et du cœur, enrichies par Dieu de dons célestes, que, dans les conjonctures variées et le plus souvent troublées de son époque, il se détache éminemment par la sainteté, la sagesse et la souveraine prudence dont il fit preuve dans la conduite des affaires. C'est pour cela qu'aux louanges qui lui ont été attribuées par les Souverains Pontifes il n'est pas rare de voir s'adjoindre celles des hérétiques. Aussi Notre Prédécesseur Alexandre III, l'inscrivant, à la joie de tous, au catalogue des saints, écrivait-il ces mots pleins de vénération:

Nous avons évoqué la vie sainte et vénérable de ce bienheureux. Nous avons dit comment, soutenu par une singulière prérogative de grâce, il a excellé par sa sainteté et sa religion et comment il a répandu dans l'Église de Dieu la lumière de sa foi et de sa doctrine. Et l'on pourrait presque dire qu'en ses confins les plus éloignés la chrétienté n'a pas ignoré les fruits qu'il a produits dans la Maison du Seigneur et par la parole et par l'exemple: répandant jusque parmi les nations étrangères et barbares les institutions de la religion et engageant une multitude de pécheurs dans la voie droite de la vie spirituelle.

Il fut, ainsi que l'a écrit Baronius, un homme vraiment apostolique, bien plus un véritable apôtre envoyé de Dieu, puissant en œuvres et en paroles, illustrant partout et en tout son apostolat par des prodiges, au point qu'on pourrait le comparer aux grands apôtres et dire de lui qu'il est l'ornement et la gloire de toute l'Église catholique.

C'est à ces témoignages hautement élogieux, auxquels on pourrait ajouter d'innombrables autres, que nous reportons Notre esprit, en ce VIIIe centenaire de la date où le restaurateur et le propagateur de l'Ordre de Citeaux passa de la vie mortelle, illustrée par la lumière de sa doctrine et par l'éclat de sa sainteté, à la vie du ciel. Il Nous

plaît de repasser en esprit et de proposer par écrit ses extraordinaires mérites, pour que, non seulement les membres de son Institut, mais aussi tous ceux que charme ce qui est vrai, ce qui est beau, ce qui est saint, soient excités à suivre les exemples illustres de sa vertu.

SOURCE ET ORIENTATION DE SA DOCTRINE

Sa doctrine est presque entièrement tirée des saintes Lettres et des saints Pères, qu'il avait en mains nuit et jour et qu'il méditait avec sa profonde intelligence, et non pas des subtilités raisonneuses des dialecticiens et des philosophes, qu'il semble plus d'une fois avoir méprisées. Il faut cependant noter qu'il ne repoussait pas la philosophie humaine, la vraie philosophie, c'est-à-dire celle qui conduit à Dieu, à la rectitude de vie et à la sagesse chrétienne; mais il repoussait plutôt cette philosophie qui, par une vaine grandiloquence et par des jongleries subtiles et fallacieuses, prétendait arriver, avec une effronterie présomptueuse, aux choses de Dieu et prétendait en scruter les mystères. A tel point — et cela arrivait souvent à cette époque — qu'elle portait atteinte à l'intégrité de la foi et tombait lamentablement dans l'hérésie.

Tu vois, écrit-il lui-même, comment (l'apôtre saint Paul) place le fruit et l'utilité de la science dans la façon de connaître ? Qu'est-ce à dire, façon de connaître ? Pas autre chose que savoir selon quel ordre, avec quel zèle et pour quelle fin il faut connaître toutes choses. Selon quel ordre ? D'abord ce qui est davantage requis pour le salut. Avec quel zèle ? Avec d'autant plus de zèle que cela porte plus facilement à l'amour. Pour quelle fin ? Non pour une vaine gloire, pour la curiosité ou quelque chose de semblable, mais seulement pour ton édification et celle du prochain. En effet, il y en a qui veulent savoir uniquement pour connaître, c'est une honteuse curiosité. Il y en a qui veulent savoir pour être connus eux-mêmes et c'est une honteuse vanité. Et il y en a qui veulent savoir pour vendre leur science, par exemple pour de l'argent, pour des honneurs, et c'est un honteux commerce. Mais il en est qui veulent savoir pour édifier, et c'est charité. Et il en est qui veulent savoir pour s'édifier, et c'est prudence.

La doctrine, ou plutôt la sagesse qu'il suit et qu'il aime avec force, il nous la décrit très heureusement par ces mots :

L'esprit de sagesse et d'intelligence est celui qui à l'égal de l'abeille, qui produit la cire et le miel, possède entièrement ce qu'il faut pour produire la lumière de la science et pour infuser la saveur de la grâce. Ni celui qui comprend la vérité mais ne l'aime pas, ni celui qui l'aime et ne la comprend pas, ne peuvent prétendre en recevoir le baiser.

Que serait l'érudition sans l'amour, elle ensterait; que serait l'amour sans l'érudition, il ferait fausse route.

Briller seulement est vain, brûler seulement est peu, brûler et briller, est parfait.

D'où tire origine la vraie et pure doctrine et comment elle doit être jointe à la charité, il nous l'explique par ces mots :

Dieu est sagesse et veut être aimé non seulement avec douceur, mais avec sagesse... Bien plus, l'esprit d'erreur gâchera ton zèle si tu négliges la science. Et l'ennemi trompeur n'a pas de moyen plus efficace pour enlever l'amour du cœur de l'homme que de réussir à le faire marcher dans l'amour sans précaution et sans être guidé par la raison.

De ces paroles il ressort à l'évidence que Bernard, par ses recherches et sa contemplation, n'a cherché qu'à diriger les rayons de vérité recueillis de partout vers la Souveraine Vérité, — agissant et poussé en cela beaucoup plus par l'amour que par la subtilité des conjectures humaines — lui demandant la lumière pour les esprits, le feu de la charité pour les âmes, des règles droites pour modérer les mœurs. C'est là vraiment la véritable sagesse, qui transcende toutes choses humaines et qui ramène tout à sa source qui est Dieu afin de diriger vers lui les hommes. Le Docteur *Mellifluus* ne s'appuie pas sur la pénétration de son esprit pour avancer avec pesanteur par les défilés incertains et peu sûrs de l'esprit raisonneur; il ne s'appuie pas sur de laborieux et artificieux syllogismes dont de nombreux dialecticiens de son temps abusaient bien souvent, mais comme l'aigle qui s'efforce de fixer le soleil avec les yeux, d'un vol rapide, il tend au sommet de la vérité. En effet la charité par laquelle il était mû ne connaît pas de barrières et semble donner des ailes à l'esprit. Pour lui la science n'est pas un but dernier, mais plutôt un chemin qui conduit à Dieu; ce n'est pas une chose froide sur laquelle s'attarde vainement l'esprit, comme si jouant avec lui-même, il était saisi par des éclairs passagers, mais c'est une chose mue par l'amour, poussée et dirigée par lui. Et c'est pourquoi Bernard pénétré de cette sagesse, par la méditation, la contemplation et l'amour, est arrivé au plus haut sommet de la discipline mystique; il s'est uni à Dieu lui-même et il a presque joui même pendant sa vie mortelle de l'infinie béatitude.

SON STYLE

Sa manière d'écrire, vive, brillante, coulante, nuancée par l'éclat des sentences, répand tant de suavité et de douceur qu'elle attire, charme et élève l'esprit du lecteur. Elle excite la piété, la nourrit et la façonne. Elle pousse l'intelligence à poursuivre non les biens caducs et passagers, mais ceux qui sont vrais, sûrs et qui demeurent. C'est pour cela que ses écrits furent toujours considérés avec grand

respect. Et plusieurs de ces mêmes pages, au parfum céleste, d'une piété embrasée, ont conduit l'Église à s'en servir dans la sainte Liturgie. Elles semblent remplies du souffle de l'Esprit-Saint, et leur lumière est si resplendissante que le cours des siècles n'a jamais pu l'éteindre, car elle jaillit de l'âme d'un écrivain assoiffé de vérité et d'amour, désireux de nourrir les autres et de les rendre conformes à son image.

SA CHARITÉ ENVERS DIEU

Il nous plaît, Vénérables Frères, d'extraire de ses livres pour l'utilité commune plusieurs des plus belles sentences de cet enseignement mystique:

Nous enseignons que toute âme, même chargée de péchés, prise au filet des vices, séduite par leurs appas, captive et exilée, prisonnière de son corps, toute âme, dis-je, ainsi reconnue coupable et désespérée, nous enseignons qu'elle peut découvrir en soi ce qui lui permettra non seulement de respirer dans l'espoir du pardon, dans l'espoir de la miséricorde, mais encore d'oser aspirer aux noces du Verbe, de ne pas craindre de contracter un lien de société avec Dieu, de n'avoir pas peur de porter avec le Roi des anges le joug suave de l'amour. Que n'oserait-elle en effet, en toute sécurité, près de Celui dont elle se découvre la noble image, dont elle se sait l'éclatante ressemblance ?

Une telle conformité marie l'âme au Verbe, lorsqu'elle se montre non moins semblable par la volonté à Celui à qui elle ressemble par nature, aimant comme elle est aimée. Si donc elle aime parfaitement, elle est épouse. Quoi de plus agréable que cette conformité ? Quoi de plus désirable que la charité grâce à laquelle, ô âme, non contente d'un enseignement humain, tu approches par toi-même du Verbe, tu adhères constamment au Verbe, tu interrogues familièrement le Verbe et tu le consultes au sujet de tout, devenue d'autant plus apte à comprendre que tu es plus audacieuse à désirer ? C'est là le contrat d'un vrai et saint mariage. Je dis peu, contrat: c'est une étreinte. Étreinte totale où vouloir la même chose, refuser la même chose fait un seul esprit de deux. Et il n'y a pas à craindre que la différence des personnes fasse en quelque sorte boiter l'accord des volontés, car l'amour ignore la crainte révérentielle. L'amour reçoit son nom du fait d'aimer et non de celui d'honorer... L'amour abonde pour lui-même; là où vient l'amour, il amène à soi et captive tous les sentiments. Aussi celui qui aime, aime, et ne connaît rien d'autre.

Après avoir noté que Dieu désire davantage l'amour des hommes que leur crainte et leurs hommages, Bernard ajoute avec finesse et perspicacité:

Cet amour suffit par lui-même, il plaît par lui-même et pour lui-même. Il est à lui-même son mérite, à lui-même sa récompense. L'amour ne cherche pas de cause en dehors de lui, pas de fruit. Son fruit, c'est sa jouissance. J'aime parce que j'aime; j'aime pour aimer. C'est une grande chose que l'amour pourvu qu'il recoure à son principe, qu'il revienne à son origine, qu'il

reflue à sa source, pour y puiser toujours un flot sans fin. De tous les mouvements intimes, de toutes les impressions et affections, l'amour est le seul dans lequel la créature puisse, bien qu'inégalement, répondre à son Auteur ou lui rendre un sentiment de même nature.

Comme il avait fait souvent lui-même dans la contemplation et la prière l'expérience de cet amour divin, par lequel nous pouvons être intimement unis à Dieu, ces paroles enflammées jaillissent de son âme :

Heureuse l'âme qui a mérité d'être prévenue par la bénédiction d'une telle douceur! Heureux celui à qui il a été donné d'expérimenter une telle étreinte de bonheur! Car il n'y a rien d'autre que l'amour saint et chaste, suave et doux; amour d'une telle sérénité et d'une telle sincérité, amour mutuel, intime et fort, qui unit deux êtres non en une seule chair, mais en un seul esprit, qui fait que deux ne sont plus deux, mais un, selon la parole de Paul: Celui qui adhère à Dieu est un seul esprit avec lui.

Cette haute doctrine mystique du Docteur de Clairvaux, qui dépasse tous les désirs humains et peut les combler, semble à notre époque être négligée et sacrifiée ou être oubliée de beaucoup qui, écartelés par les soins et les affaires quotidiennes, ne cherchent et ne désirent rien d'autre que ce qui est utile et productif pour cette vie mortelle, et qui n'élèvent presque jamais les yeux et l'esprit vers le ciel, qui n'aspirent presque jamais aux biens supérieurs et impérissables.

Mais, même si tous ne peuvent pas atteindre à ce sommet de la contemplation dont parle Bernard en des formules et des mots élevés; même si tous ne peuvent pas s'unir si intimement à Dieu qu'ils se sentent unis au Souverain Bien selon un mode caché, par les liens d'un mariage céleste; tous cependant peuvent et doivent de la même manière élever leur âme de ces réalités terrestres à celles du ciel et aimer d'une volonté très active le suprême Dispensateur de tous les dons.

NÉCESSITÉ DE CETTE CHARITÉ A NOTRE ÉPOQUE

C'est pourquoi, alors qu'aujourd'hui la charité envers Dieu décroît peu à peu de ferveur dans les âmes et que souvent elle y est complètement éteinte, nous pensons que ces pages du Docteur Melliflue doivent être méditées d'un esprit attentif: de leurs sentences — qui d'ailleurs découlent de l'Évangile — une force nouvelle et surnaturelle peut se répandre, tant pour la vie privée de chacun que pour la société humaine, une force qui régirait les mœurs des citoyens et les rendrait conformes aux préceptes chrétiens; si bien qu'elle

pourrait offrir des remèdes opportuns aux maux si nombreux et si grands qui troublent et affligent la société. Alors que les hommes n'aiment pas comme il le faudrait l'Auteur de qui vient tout ce qu'ils ont, de ce fait ils ne s'aiment pas non plus entre eux; bien plus — comme il arrive souvent — ils se divisent entre eux par la haine et la rivalité et ils s'opposent les uns aux autres avec âpreté. Dieu est notre Père très aimant à tous, et nous sommes frères dans le Christ, nous qu'il a rachetés lui-même en répandant son sang sacré. Chaque fois donc que nous ne répondons pas par notre amour à son amour et que nous ne reconnaissons pas avec respect sa paternité divine, les liens de l'amour fraternel se dissolvent misérablement; et — comme on le voit parfois, hélas! — les discordes, les oppositions, les inimitiés font malheureusement irruption; et elles peuvent en arriver au point de miner et de renverser les fondements de la communauté humaine.

Il convient donc de restaurer dans l'âme de tous cette charité divine, dont le Docteur de Clairvaux brûla avec tant d'ardeur, si nous voulons que refleurissent les mœurs chrétiennes, que la religion catholique puisse accomplir son service fécond et que, toutes dissensions apaisées, toutes choses réglées par la justice et l'équité, une paix sans nuages brille pour le genre humain fatigué et anxieux.

Qu'ils brûlent surtout de cette charité par laquelle nous devons toujours être fortement unis à Dieu, ceux qui ont embrassé l'Institut du Docteur Melliflue et aussi tous les clercs dont c'est l'office spécial d'exhorter et d'inciter les autres à raviver cet amour divin. De cet amour divin ils ont tant besoin, de notre temps plus que jamais, nous l'avons dit, les citoyens, la société domestique, toute la communauté humaine. Quand brûle cet amour et quand il pousse les esprits vers Dieu, but suprême des mortels, toutes les autres vertus sont vigoureuses; tandis qu'au contraire, quand il est rejeté ou diminué, la tranquillité, la paix, la joie et tout ce qui mérite vraiment le nom de bien diminuent peu à peu, où même disparaissent complètement, étant choses qui découlent de Celui qui « est amour ».

LE CONTEMPLATIF

De cette divine charité, nul peut-être n'a parlé avec autant de beauté, de profondeur, d'ardeur que Bernard: *La raison d'aimer Dieu, dit-il, c'est Dieu même; la mesure, c'est de l'aimer sans mesure. Là où il y a l'amour, il n'y a plus souffrance, mais douceur.* Ce qu'il

avoue avoir déjà expérimenté lui-même, lorsqu'il écrit: *O amour saint et chaste! O douce et suave affection... d'autant plus suave et douce que ce qui est ressenti est tout divin. Recevoir une telle impression c'est être déifié.* Et ailleurs: *Il m'est bon, Seigneur, de l'embrasser davantage dans la tribulation, de l'avoir avec moi dans la fournaise, plutôt que d'être sans toi, fût-ce au ciel.* Lorsqu'il atteint à la charité souveraine et parfaite qui l'unit à Dieu même par un mariage intime, il jouit alors d'une joie, d'une paix qu'aucune autre ne peut surpasser:

O lieu du vrai repos, où l'on ne perçoit pas Dieu comme troublé par la colère, ou comme chargé de soucis; mais où l'on sent ses intentions bonnes, bienveillantes et parfaites! Cette vision ne terrifie pas, elle apaise; elle n'excite pas la curiosité inquiète, elle la calme; elle ne fatigue pas la sensibilité, elle la tranquillise. Là, on se repose vraiment, Dieu paisible apaise tout; et le voir en repos, c'est goûter le repos.

Or cette quiétude parfaite n'est pas la mort de l'âme, mais la vraie vie:

Un tel assoupissement, plein de vie et de lucidité, illumine plutôt le sens intérieur, et, repoussant la mort, donne la vie éternelle. Car c'est vraiment un sommeil mais qui n'assoupit pas la conscience, qui la tire hors d'elle-même. C'est aussi une mort — je le dis sans hésiter — car l'Apôtre, parlant d'hommes vivant encore de la vie du corps, s'exprime ainsi: Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec le Christ.

Cette parfaite quiétude de l'âme, que nous goûtons en rendant à Dieu son propre amour, par laquelle nous tournons et orientons vers lui notre être et toutes nos facultés, ne nous mène pas au relâchement, à l'indolence et à l'inertie, mais bien plutôt à un zèle infatigable, ingénieux et actif; par lui nous luttons pour obtenir, sous l'inspiration de la grâce divine, notre salut et celui des autres. Une contemplation, une méditation sublime de ce genre, produite et excitée par l'amour divin, gouverne en effet « les sentiments, dirige l'activité, corrige les excès, règle les mœurs, rend la vie honnête et ordonnée, et donne enfin également la connaissance des réalités divines et humaines. C'est elle qui règle ce qui est confus, domine les désirs effrénés, rassemble ce qui est dispersé, découvre les lieux cachés, recherche le vrai, critique ce qui a l'apparence du vrai, révèle ce qui est feinte et contrefaçon. C'est elle qui prévoit ce qu'il faut faire, réfléchit sur ce qui a été fait, pour que dans l'esprit ne subsiste rien de déréglé, ou d'insuffisamment réglé. C'est elle qui dans les temps heureux sent venir le malheur, dans le malheur reste comme insensible; ce qui est dans le second cas, courage, dans le premier prudence. »

L'HOMME D'ACTION

Et, de fait, bien qu'il souhaite par-dessus tout rester plongé dans la sublimité et l'extrême douceur d'une telle méditation, d'une telle contemplation, nourrie par l'Esprit divin, le Docteur de Clairvaux ne reste pas enfermé dans les murs de sa cellule *qui est douce, quand on y demeure*, mais partout où la cause de Dieu et de l'Église est en jeu, il accourt en hâte avec sa sagesse, sa parole et son activité. C'était son principe que *chacun ne doit pas vivre pour soi, mais pour tous*. Et il écrivait même de lui et des siens: *Ainsi, à nos frères, parmi lesquels nous vivons, nous devons, de par le droit de la fraternité et de la société humaine, conseil et assistance*. Lorsqu'il voyait, d'un cœur attristé, la sainte religion mise en péril ou agitée par des troubles, il n'épargnait ni ses peines, ni ses démarches, ni ses soins pour la défendre vigoureusement et l'aider de toutes ses forces: *Je considère, disait-il, que rien de ce qui concerne Dieu ne m'est étranger*. Et, à Louis, roi de France, il écrivait avec passion:

Nous, fils de l'Église, ne pouvons vraiment pas cacher les insultes adressées à notre Mère, le mépris et l'avilissement où on la tient... Aussi nous nous lèverons, et nous combattrons pour notre Mère, s'il le faut jusqu'à la mort, avec les armes qui conviennent; pas avec le bouclier et l'épée, mais par la prière et l'imploration de Dieu.

A Pierre, Abbé de Cluny, il disait:

Et je me glorifie de mes tribulations, si j'ai été jugé digne d'en subir pour l'Église. Ce qui est vraiment ma gloire et me fait redresser le front, c'est le triomphe de l'Église. Car si nous avons été les compagnons de ses peines, nous le serons de sa consolation. Il fallait peiner avec notre Mère et souffrir avec elle...

Alors que le corps mystique du Christ était troublé par un schisme redoutable, faisant flotter de-ci de-là l'âme même des meilleurs, il se donne entièrement à l'apaisement des discordes et au rétablissement heureux de l'unité des cœurs. Alors que les princes, par soif de domination, étaient divisés par de graves querelles, d'où pouvaient naître de grands malheurs pour les peuples, il se présenta comme médiateur de paix et arbitre d'union. Enfin, alors que la terre sainte de Palestine, que le divin Rédempteur sanctifia de son sang, était en grand danger, accablée par des armées ennemies, il entraîna, sur l'ordre du Souverain Pontife, par sa voix sublime, et sa charité plus sublime encore, les princes chrétiens et leurs peuples à entreprendre une nouvelle expédition sous l'insigne de la Croisade; si elle aboutit à un échec, on ne doit sûrement pas le mettre à son compte.

Et alors que les œuvres d'Arnauld de Brescia, de Gilbert de la Porrée, et surtout d'Abélard, mettaient en grave danger l'intégrité de la foi et des mœurs catholiques, transmises depuis les anciens temps comme un dépôt sacré, il mit tout en œuvre, par des écrits, pleins de science, des voyages pénibles, soutenu qu'il était par la grâce divine, pour écarter et faire condamner les erreurs, et ramener, autant qu'il le pouvait, les égarés à la voie droite et au bien.

LE DÉFENSEUR DE L'AUTORITÉ PONTIFICALE

Dans ces questions, sachant bien que l'autorité du Pontife romain a autrement de force que la sagesse des docteurs, il prit soin de faire intervenir cette autorité, qu'il reconnaissait souveraine pour trancher ces débats, et incapable de se tromper. Et il écrivait à Notre Prédécesseur de bienheureuse mémoire Eugène III, qui avait été autrefois formé à son école, ces mots, où l'on sent la charité et le respect débordants qu'il avait pour lui, unis à cette liberté de l'esprit qui convient aux saints: *L'amour ne connaît pas de maître, il reconnaît son fils même sous les ornements pontificaux... Je l'avertirai donc non comme un maître, mais comme une mère; vraiment comme quelqu'un qui l'aime.* Puis il l'appelle par ces mots ardents:

Qui es-tu ? Le grand prêtre, le Souverain Pontife. Tu es le prince des évêques, l'héritier des apôtres... Pierre par le pouvoir, Christ par l'onction. Tu es celui à qui les clés ont été remises, à qui les brebis sont confiées. Il y a bien d'autres portiers du ciel, d'autres pasteurs de troupeaux; mais toi, tu as hérité d'un nom d'autant plus glorieux qu'il diffère des autres et les dépasse. Ceux-là ont des troupeaux désignés, chacun a le sien: à toi tous sont confiés, l'unique troupeau à l'unique Pasteur. Car tu es l'unique Pasteur, non seulement de toutes les brebis, mais de tous les pasteurs. Et encore: Il lui faudrait quitter la terre, celui qui voudrait découvrir ce qui n'appartient pas à ta charge.

Il reconnaît nettement et clairement le magistère infaillible du Pontife romain dans ce qui touche à la foi et aux mœurs. Notant les erreurs d'Abélard, non seulement il dissèque ses illusions et ses artifices subtils, tortillés et trompeurs, les balaye et les réfute, mais il écrit, sur ce sujet grave, à notre Prédécesseur d'immortelle mémoire Innocent II:

Il convient d'en référer à votre charge apostolique de tous les dangers, mais surtout de ceux qui touchent à la foi. Car je pense que les atteintes portées à la foi doivent être réparées là précisément où la foi ne peut être en défaut. C'est là la prérogative de ce Siège... C'est le moment, Père très cher, de prendre conscience de votre primauté... Vous serez vraiment le Vicaire de Pierre, dont vous occupez la chaire, en raffermissant par votre avertissement les cœurs hésitants dans leur foi, en écrasant de votre autorité ceux qui corrompent la foi.

FORCE ET HUMILITÉ

D'où cet humble moine, qui n'avait presque pas d'appuis humains à sa disposition, a-t-il pu tirer la force nécessaire pour surmonter les difficultés les plus rudes, résoudre les questions les plus compliquées, trancher les différends les plus insolubles ? On ne peut le comprendre qu'en considérant la haute sainteté de vie qui brillait en lui, unie à son effort pour connaître la vérité. Surtout, il brûlait d'une ardente charité, comme nous l'avons dit, envers Dieu, envers le prochain, et cela, vous le savez, Vénérables Frères, est le précepte essentiel et comme le résumé de l'Évangile; de là vient qu'il n'était pas seulement uni au Père céleste par un lien mystique et durable, mais qu'il ne désirait rien plus vivement que de gagner des hommes au Christ, de protéger les droits sacrés de l'Église et de défendre l'intégrité de la foi catholique avec un courage indomptable.

Quoique jouissant de tant de crédit et d'estime auprès des Souverains Pontifes, auprès des princes et auprès des masses, il ne s'en prévalait pas, il ne recherchait pas la gloire humaine passagère et vaine, mais toujours il rayonnait de l'humilité chrétienne, qui *accueille les autres vertus..., conserve celles qu'elle a accueillies..., perfectionne celles qu'elle conserve*, au point que sans elle, elles ne paraissent même plus des vertus. C'est pourquoi l'honneur qui lui était offert ne troubla jamais son âme et il ne fit pas un pas pour se porter vers la gloire; la tiare ou l'anneau ne l'attiraient pas plus que la serpe ou le sarcloir. Et alors qu'il endurait tant de si grandes fatigues pour la gloire de Dieu et au profit de la cause du christianisme, il se déclarait *inutile serviteur de Dieu, vil vermisseau, arbre stérile, pécheur, cendre*. C'est la contemplation assidue des réalités célestes qui nourrissait cette humilité chrétienne et les autres vertus; elles étaient nourries par des prières enflammées adressées à Dieu, qui attiraient la faveur d'en haut sur lui, sur ses entreprises, sur ses travaux.

SON AMOUR POUR JÉSUS

Son amour tout spécial pour Jésus-Christ, le divin Rédempteur, l'entraînait avec tant de véhémence, que, touché et stimulé par lui, il a écrit des pages d'une grande élévation et d'une grande beauté, que tout le monde admire encore et qui enflamment la piété de tous ceux qui les lisent.

Qu'est-ce qui fortifie l'esprit de celui qui pense, renforce les vertus, donne de la vigueur aux bonnes et honnêtes habitudes, favorise les sentiments purs ?

Tout aliment de l'âme est sec, si on n'y verse pas de cette huile; insipide, si on ne l'assaisonne pas de ce sel. Lorsque tu écris, je n'y prends pas goût, si je n'y lis pas Jésus; lorsque tu discutes, ou que tu discoures, je n'y trouve aucun intérêt, si je n'y entends Jésus! Jésus, c'est du miel pour ma bouche, une mélodie pour mes oreilles, une jubilation pour mon cœur. Mais c'est aussi un remède. L'un de vous est-il triste? Que Jésus vienne à son cœur et de là à ses lèvres; et voici que lorsque paraît ce nom lumineux, tout nuage disparaît, la sérénité revient. Quelqu'un tombe-t-il dans le crime? Se précipite-t-il alors, désespéré, vers la corde qui doit lui donner la mort? S'il invoque ce nom de vie, ne va-t-il pas aussitôt revenir à la vie? La force de ce nom, invoqué par celui qui s'agite et tremble dans les dangers, à qui ne rend-il pas aussitôt la confiance et n'ôte-t-il pas la crainte? Rien mieux que ce nom ne comprime l'empressement de la colère, n'apaise l'enflure de l'orgueil, ne guérit la blessure de l'envie.

Et à cette charité ardente envers Jésus-Christ, Bernard joignait une piété très tendre et très douce envers Celle qui lui donna la vie, qu'il vénérât comme une Mère très aimante et qu'il honorait avec passion. Il avait une telle confiance en sa très puissante protection qu'il n'a pas hésité à écrire: *Dieu a voulu que nous n'ayons rien qui ne passât par les mains de Marie.* Et aussi: *Telle est sa volonté que nous ayons tout par Marie.*

LA LOUANGE DE LA MÈRE DE DIEU

Et il nous plaît ici, Vénérables Frères, de proposer à la méditation de tous cette page, en comparaison de laquelle il n'existe pas de louange plus belle de la Vierge Mère de Dieu, il n'en est pas de plus vigoureuse, il n'en est pas de plus capable d'exciter notre amour envers elle, ni de plus utile pour réchauffer la piété et nous inciter à suivre les exemples de ses vertus:

On l'appelle Étoile de la mer et cela s'adapte de façon très convenable à la Vierge-Mère. Car c'est très justement qu'on la compare à un astre: en effet, de même que l'astre émet son rayon sans se corrompre, de même c'est sans être lésée que la Vierge met au monde son Fils. Le rayon ne diminue pas la clarté de l'astre et le Fils ne diminue pas l'intégrité de la Vierge. Car elle est cette noble Étoile sortie de Jacob, dont le rayon illumine le monde entier, dont la splendeur brille dans les cieux et pénètre les enfers... Elle est, dis-je, une splendide et admirable Étoile placée par nécessité au-dessus de cette grande et vaste mer, resplendissante de mérites, éclairante par ses exemples. O vous tous qui vous rendez compte que, loin d'avancer sur la terre ferme, vous flotez sur le fleuve de ce monde au milieu des orages et des tempêtes, ne détournes pas les yeux de la lumière éclatante de cet astre, si vous ne voulez pas être engloutis par les tempêtes. Si les vents de la tentation s'élèvent contre vous, si vous êtes poussés sur les écueils des tribulations, regardez l'Étoile, invoquez Marie. Si vous êtes assaillis par les flots de l'orgueil, les flots de l'ambition, les flots de la médisance, les flots de l'envie, regardez l'Étoile, appelez Marie. Si la colère, ou l'avarice,

ou les tentations de la chair attaquent la nacelle de votre esprit, regardez vers Marie. Si, troublés par la grandeur de votre crime, confus de la laideur de votre conscience, terrifiés par l'horreur du jugement, vous commencez à être entraînés dans les gouffres de la tristesse, dans l'abîme du désespoir, pensez à Marie. Dans les dangers, dans les angoisses, dans les perplexités, pensez à Marie, invoquez Marie. Qu'elle ne s'éloigne pas de vos lèvres, qu'elle ne s'éloigne pas de votre cœur; et pour obtenir l'appui de sa prière, ne cessez pas d'imiter l'exemple de sa vie. En la suivant, vous ne vous égarez point; en la priant, vous ne désespérez point; en pensant à elle, vous ne vous trompez point; si elle vous tient, vous ne tombez point; si elle vous protège, vous ne craignez point; si elle vous conduit, vous ne vous fatiguez point; si elle vous est propice, vous arrivez au port.

*

Nous ne pouvons pas mieux conclure cette Lettre encyclique qu'en invitant chacun par les paroles du Docteur Melliflue à accroître chaque jour davantage sa piété envers la Vénérable Mère de Dieu et aussi à imiter ses sublimes vertus avec plus d'énergie, chacun selon son état de vie particulier. Si au cours du XII^e siècle, de graves dangers menaçaient l'Église et la société humaine, les crises qui pèsent sur notre époque ne sont certes pas moindres. Il n'est pas rare que la foi catholique, source des suprêmes consolations pour les hommes, soit languissante dans les âmes et même que, dans certaines régions et nations, elle soit publiquement attaquée, avec âpreté. Or, lorsque le culte chrétien est négligé ou expulsé comme un ennemi, on voit, hélas! les mœurs publiques et privées dévier du droit chemin et parfois même, par les failles des erreurs, tomber lamentablement dans le vice.

Au lieu de la charité qui est le lien de la perfection, de la concorde et de la paix, on substitue les haines, les rivalités et les discordes.

Quelque chose d'inquiet, d'anxieux et de trépidant pénètre les esprits humains; en effet, il est à craindre, si la lumière de l'Évangile peu à peu diminue et faiblit dans les âmes ou, ce qui est pire, si elle en est entièrement rejetée, que les bases mêmes de la société civile et domestique ne s'écroulent, à tel point que surviennent des temps pires encore et plus malheureux.

De même, donc, que le Docteur de Clairvaux a demandé et obtenu le secours de la Vierge Marie, Mère de Dieu, pour son époque très troublée, nous tous, de même, avec la même ardente piété, et par notre prière supplions notre divine Mère d'obtenir de Dieu les remèdes opportuns à ces maux qui déjà grossissent ou menacent; qu'elle nous donne, grâce à Dieu, dans sa bonté et sa puissance,

de voir une paix sincère, solide et fructueuse, briller enfin pour l'Église, pour les peuples et pour les nations.

Que ce soient les fruits abondants et salutaires qu'apportent sous l'auspice de saint Bernard les solennités centenaires de l'anniversaire de sa pieuse mort; que tous s'unissent à Nous dans ces prières suppliantes, tout en cherchant, par la considération et la méditation des exemples du Docteur Melliflue, à suivre ses saintes traces avec zèle et enthousiasme.

Que ces fruits salutaires vous soient obtenus par la Bénédiction Apostolique que Nous vous accordons de tout cœur, Vénérables Frères, aux troupeaux confiés à chacun d'entre vous, particulièrement à ceux qui ont adopté le mode de vie de saint Bernard.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de .a Pentecôte, le 24 mai de l'année 1953, de Notre Pontificat la quinzième.

PIE XII, PAPE.



BUYSSCHAERT, G., *Israël et le Judaïsme dans l'ancien Orient*. Bruges, Beyaert, coll. Renaissance et Tradition, 1953, 22 cm. 390 pp. 2 cartes, 165 francs belges.

Cet ouvrage est partagé en 2 livres. Le premier traite d'Israël depuis ses origines jusqu'à la captivité de Babylone. Le deuxième est consacré au judaïsme post-exilien jusqu'à l'avènement du christianisme. Chaque livre se subdivise normalement en 2 sections: le cadre historique, et, dans ce cadre, l'exposé respectif d'Israël et du judaïsme. L'A. un spécialiste des questions bibliques, présente dans un ouvrage accessible l'Ancien Testament, replacé dans son cadre historique, géographique, culturel et religieux. A cette fin, il se sert de tout ce qui est présentement connu grâce aux fouilles et aux découvertes modernes. Il en résulte un livre vivant apte à donner une connaissance profonde de la Bible. Nous recommandons cet ouvrage aux religieux et aux religieuses, spécialement à ceux et celles qui doivent enseigner l'Ancien Testament.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

La Sainteté de la Mère de Dieu. Paris, Téqui, coll. Présence du Catholicisme, 1951, 18,5 cm. 119 pp. 360 francs.

La sainteté de Marie est étudiée dans les sources de la révélation: Bible, Pères et liturgie, en relation avec le mystère central de Marie: vierge et mère, dans son rapport avec l'Esprit Saint, dans son développement historique et sa consommation, dans ses propriétés et ses manifestations. Ces 12 leçons, professées dans un cours public de mariologie sous l'égide du Centre d'Études et de Recherches Mariales d'Angers, visent moins à l'originalité qu'à l'exactitude et à la précision. Elles profiteront à tous ceux et celles qui veulent établir leur dévotion à la Vierge sur les fondements solides de la révélation.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

LETTRE PROXIMO MENSE

pour le VII^e centenaire de sainte Claire

Le 25 mai 1953, Pie XII adressa une lettre apostolique à S. E. Mgr Joseph-Placide Nicolini, évêque d'Assise, sur le VII^e centenaire de la mort de sainte Claire d'Assise. Le texte en est publié dans les *Acta Apostolicae Sedis* (1953), 395-398. En voici notre fidèle traduction.

Le mois d'août prochain marquera le septième centenaire du pieux départ de cette terre d'exil et de l'entrée au ciel de Claire, la première petite plante des pauvres sœurs de Saint-Damien d'Assise, la principale émule de saint François pour la conservation de la perfection évangélique (1).

Cette occasion rappelle les convenances qui imposent la célébration de la mémoire d'une si grande vierge à la ville d'Assise dont l'éclat dû au patriarche séraphique est mis en relief par le nom et la vertu de Claire, à la très nombreuse famille franciscaine dont elle est une célébrité. C'est ce qu'à un titre encore supérieur désire l'Église catholique qui en Claire contemple avec joie un très remarquable exemple de la sainteté virgine.

Quand nous repassons en notre esprit la vie de cette sainte et que avec vénération nous nous rappelons ce qu'à la faveur de la divine grâce elle a fait, ce qu'ont accompli la religion fondée par elle et les autres instituts qui en sont nés — ils furent innombrables au cours des siècles — nous n'hésitons pas à soutenir que l'Église et l'État doivent beaucoup à cette vierge. En même temps nous ne pouvons nous empêcher d'admirer le plan très sage de Dieu qui, alors que des ennemis plus violents se lèvent contre le christianisme, suscite dans son Église des héros et des héroïnes à la hauteur des besoins de l'époque, capables de défendre avec zèle et empressement les intérêts catholiques.

Parmi celles-ci se dresse la sublime Claire, clarté par sa vertu et son nom, émergeant de ces temps enténébrés où, en vue de les éclairer et de les corriger, saint François d'Assise est providentiellement apparu. Dans cette entreprise, cette vierge donnée par Dieu comme principale collaboratrice et dispensatrice des célestes miséricordes s'est, avec le séraphique Père, illustrée d'une très pure lumière.

1. *Speculum perfectionis* c. 108.

Née de la noblesse d'Assise, douée par la nature de dons encore plus nobles, à peine a-t-elle entendu les nouveaux messages de paix chrétienne et de pénitence apportés par le héraut séraphique, qu'elle s'éprend de la forme de vie évangélique proposée par François. Sans délai elle décide de la reproduire en elle-même. De ce projet ni la fragilité de l'âge, ni l'opposition des parents, ni les rigoureuses austérités du nouveau genre de vie ne purent la détourner. Bien plus, à l'invitation du très bienheureux père François, une nuit quittant en secret la maison paternelle, elle s'enfuit à Sainte-Marie de la Portioncule; là renonçant très librement aux pompes du siècle, elle revêtit une tunique rude et pauvre, décida de prendre la pauvreté pour associée et compagne de toute sa vie, et se consacra totalement à Dieu.

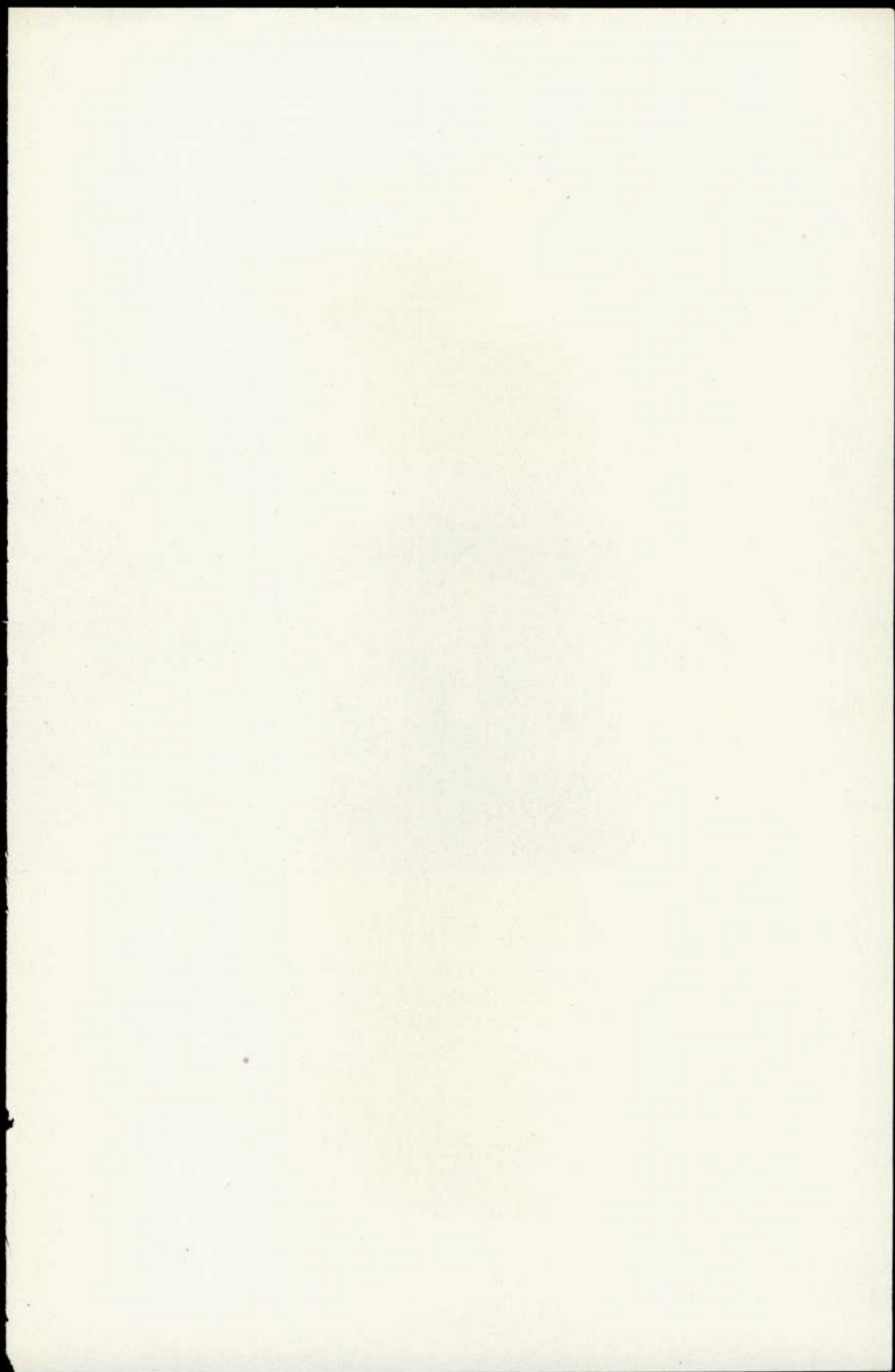
Après avoir triomphé dans ce premier combat, elle est reçue dans l'étroite enceinte de Saint-Damien afin de pouvoir s'y adonner à la contemplation. Là, *cachée avec le Christ en Dieu* (2) pendant 42 ans, elle n'eut rien de plus cher, ni ne rechercha rien autant que de reproduire très parfaitement en elle-même l'idéal de François et d'y conformer les autres dans la mesure de ses forces.

La lumière très brillante dont rayonnait cette retraite solitaire et pauvre ne put pas rester longtemps cachée: venant de la noblesse et du peuple, de nombreuses vierges y accourent. Ébranlées par la réputation de sainteté de Claire, elles préfèrent aux charmes du monde le chaste amour du divin époux et désirent se soumettre à sa règle. Aussi bien *bâtissant son nid dans le creux du rocher, la colombe d'argent enfanta un collège de vierges du Christ et fonda l'ordre des Pauvres Dames* (3). Depuis ce jour, comme un arbre qui croît avec vigueur, nourrie et fécondée par la rosée de la divine grâce, la famille de saint François se partage en deux rameaux: l'un appartient surtout à l'action de la vie apostolique, l'autre comprend ces vierges consacrées à Dieu, qui dans l'enceinte du cloître sacré s'adonnent surtout à la contemplation et à l'expiation de leurs fautes et de celles des autres par la prière et la pénitence.

S'il est assez facile de se représenter avec quel zèle Claire s'est employée par l'exercice des vertus très parfaites à servir les plans de la divine miséricorde, il est très difficile de le décrire. En fait, le plus qu'elle put *elle s'efforça de ressembler au crucifié par une pau-*

2. Col 3, 3.

3. *Légende de la vierge sainte Claire*, n. 10.



Retraite de
l'ASSOCIATION PATRONALE DES S
4-8 JU



Le R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M. prédicateur, a c
de la vertu de justice. Cette photographie représ
S. E. Mgr Maurice Roy, a été invité par le R. P. A

rganisée par

RVICES HOSPITALIERS DU QUÉBEC,

N 1953



asacré les instructions à l'exposé des *richesses vivantes*
te 118 religieuse de 27 communautés différentes.
bert Côté, S. V. à prononcer l'allocution de clôture.



creté très parfaite (4). Bien qu'elle eût conservé l'intégrité de son innocence, elle immolait son corps virginal par les jeûnes et le mettait à la torture par de violents cilices. Méditant avec assiduité les souffrances du divin Rédempteur, rendant sans compter amour pour amour à ce divin amant, elle répandait des larmes abondantes. De plus pour le sacrement de l'Eucharistie elle ressentait une très vive ardeur; elle le considéra non seulement comme l'appui et la joie de sa vie mais aussi comme la base et la protection de son institut. C'est surtout la divine charité qui conduisait et stimulait son âme; de l'amour qui l'embrasait pour Dieu elle aimait tous les hommes et spécialement les filles confiées à ses soins. Celle qui traitait durement et avec sévérité son corps, ne lui accordant ni consolation ni repos, rayonnait de délicieuse douceur et d'exubérante miséricorde quand, dans les dernières années de sa vie, torturée par la violence des maladies, il s'agissait des angoisses, des misères et des infirmités des autres. Tous savent à quel point, grâce à sa prière suppliante et à son viril courage, elle fut pour ses concitoyens menacés de graves dangers une remarquable protectrice de la concorde, la porte-étendard de la paix, la pourchasseuse jamais vaincue des ennemis.

De plus, il est incroyable combien largement et copieusement cette femme qui s'était dépouillée des biens humains reçut les dons de la divine sagesse. Non seulement la foule désireuse de l'entendre accourait vers elle, mais aussi les évêques, les cardinaux et même les pontifes romains avaient recours à ses conseils. Le séraphique Père lui-même avait la coutume de s'adresser à Claire dans les circonstances les plus difficiles de son ordre. C'est ce qu'il fit lorsque se posa l'angoissante question de savoir s'il devait lui-même imposer à ses religieux seulement la contemplation ou en plus les œuvres sacrées de l'apostolat; alors afin de connaître plus sûrement la volonté de Dieu, il alla trouver Claire et reçut sa réponse comme un oracle.

Comblée des ressources de tant de vertus, Claire mérita que François lui manifestât un amour de préférence et vît en elle un puissant secours pour conserver sa règle religieuse et promouvoir son institut. Plus d'une fois les événements ont heureusement justifiée cette confiance.

La fleur d'une si pure beauté répandit largement sur la terre son parfum; les vierges clarisses, rejeton très beau et toujours verdoyant des vertus de la mère législatrice, en ont conservé jusqu'au-

4. *Ibid.*, n. 14.

jourd'hui la très suave odeur. Grâce à leurs œuvres, les exemples et les commandements de Claire, comme un fleuve d'eau vive arrosant le champ de l'Église, ont traversé la suite des siècles avec tant de profit pour le salut du peuple de Dieu qu'aujourd'hui encore conservent toute leur vérité les nobles paroles prononcées par notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Alexandre IV: *Elle fut un candélabre de haute sainteté grandement resplendissant dans le tabernacle du Seigneur; à son immense splendeur de très nombreuses vierges ont accouru et accourent pour allumer leurs lampes à sa lumière. Elle a certainement planté et cultivé dans le champ de la foi la vigne de la pauvreté dont on cueille des fruits de salut riches et abondants... Elle fut la princesse des pauvres, la duchesse des humbles, la maîtresse des continents, l'abbesse des pénitents* (5).

Aussi personne ne s'étonnera qu'après un si long intervalle de temps écoulé depuis son départ, l'admiration et la dévotion des catholiques loin de s'affaiblir s'enflamment d'une nouvelle ardeur. C'est ce que démontrent suffisamment les solennités civiles et religieuses organisées en plusieurs endroits et surtout dans la ville que sa présence vivante a ennoblie de la lumière de sa sainteté et de la gloire de ses miracles.

Volontiers nous louons et recommandons toutes ces célébrations, totalement confiant qu'il en résultera des fruits de salut pour le profit des individus et de la société civile. En effet notre époque peut trouver chez cette vierge abondante matière à imitation: elle ne diffère pas tellement de celle où Claire a vécu. Comme tous peuvent le voir, des dangers aussi grands menacent la société chrétienne, l'affaiblissement de la morale n'est pas moins grande. A cause du triste refroidissement de la charité, les luttes, les haines, la recherche effrénée des biens passagers troublent l'âme d'un grand nombre et tendent à renverser les fondements de l'ordre familial et civil. Qu'au cours de ces fêtes centenaires, tous les catholiques remplis de vénération tournent leurs regards vers cette sainte et se sentent entraînés à la générosité de la vertu. Surtout qu'ils apprennent d'elle le détachement du cœur des biens de la terre réduits à leur juste valeur, la maîtrise des passions par la mortification volontaire, l'extension à tous les hommes de la charité fraternelle; que ce siècle amolli comprenne combien il est estimable et heureux de suivre le Christ dans l'humilité et d'embrasser courageusement sa croix. Avec ces résul-

5. Lettre apostolique *Clara claris*, Anagni, 1255.

tats, il serait permis d'attendre le renouvellement des mœurs chrétiennes et le retour à l'ordre, désirés depuis longtemps par tous les gens de bien.

Maintenant nous sommes réconfortés par le doux espoir que l'illustre Claire obtiendra ces faveurs du Dieu tout-puissant. Dans une prière suppliante nous lui demandons instamment de protéger l'Église catholique de son très puissant patronage et de toujours regarder avec bienveillance le peuple d'Assise qui lui reste très attaché. Qu'elle assiste toute la famille franciscaine, en particulier les vierges clarisses, et qu'elle fasse surtout que par elle l'esprit franciscain devienne chaque jour de plus en plus florissant. Si jadis cet esprit a relevé la société troublée et presque ruinée et l'a ramenée à des mœurs plus chrétiennes, sans aucun doute il pourra aussi guérir opportunément les grands maux de notre siècle et en réparer heureusement les dommages.

Fortifié par ce très doux espoir, nous vous accordons avec effusion de cœur, à vous vénérable frère, à toute la famille de saint François et de sainte Claire, à tout le peuple d'Assise, la bénédiction apostolique, gage des célestes faveurs.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 25 du mois de mai 1953, la 15^e année de notre pontificat.

ADRIEN-M. MALO, O.F.M., traducteur

PIE XII.



FRANÇOIS D'ASSISE, SUR LES TRACES DU POVERELLO. Paris, Desclée de Brouwer, 1952, 24 cm. 322 p.

Les volumes sur François d'Assise ne manquent pas; il semblerait à première vue qu'il n'y ait plus rien à dire de lui. Chaque année, pourtant, nous apporte de nouveaux travaux qui nous le font mieux connaître et aimer. Le présent livre n'est pas à proprement parler une nouvelle biographie: il est plutôt, selon le mot de l'éditeur, *un livre d'images*. Mais quelle splendeur dans cette riche collection de photographies qui nous transporte, tout étonnés, sous les ciels d'Italie, dans les paysages de la Toscane! En feuilletant ce film merveilleux, nous pouvons suivre le Poverello sur les routes qu'il a parcourues, pénétrer dans les églises et les couvents qu'il a fréquentés, prier avec lui dans ces montagnes ou ces grottes solitaires où savaient se retirer les premiers franciscains. Et dans ce décor même qu'il a tellement aimé, François nous fait redécouvrir avec toute sa chaleur primitive ce message de fraternité, de pauvreté et de joie que nous enseigne la création et qu'il avait su si bien comprendre.

A tous les religieux et religieuses amis de saint François et qui vivent de sa spiritualité, ce volume sera un précieux auxiliaire. Il les aidera à pénétrer plus concrètement dans son esprit et déposera dans leur cœur et sur leurs lèvres *quelque chose de l'intime suavité du Cantique du Soleil*.

Montréal

CLAVER BISAILLON, O.F.M.

N.-D. DES ÉCOLES

I. — APERÇU HISTORIQUE. L'histoire de la dévotion à Notre-Dame des Écoles ne dépasse guère un demi-siècle. Ce titre nouveau fut donné la première fois à la Ste Vierge par M. l'abbé A. Guyot, curé de Laroche, dans le département de l'Yonne (France) vers la fin du siècle dernier. Il l'introduisit d'abord dans ses écoles et, avec la bénédiction de S. S. Léon XIII, il parvint à fonder en 1894 la pieuse association de Notre-Dame des Écoles, enrichie de faveurs spirituelles par la S. Congrégation des Indulgences, le 24 août 1897. Malheureusement l'œuvre ne survécut pas à son fondateur, emporté par les persécutions du ministère Combes.

Un autre titre prit aussi naissance vers la même époque, celui de Notre-Dame des Bonnes Etudes, dont l'invocation fut même enrichie de quelques indulgences, les 16 et 22 mai 1906, Cf. *Acta S. Sedis*, 39, 243. Mais ce vocable ne s'est guère répandu.

Pendant ce temps, la dévotion à Notre-Dame des Écoles franchissait l'océan. Dès 1895, les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, à Montréal, s'en firent les ardent propagatrices. En 1903, lors de la bénédiction de la première bannière de Notre-Dame des Écoles, à l'École Normale, elles furent heureuses d'entendre M. Pierre Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique à Québec, émettre le vœu que cette dévotion soit adoptée par toutes les écoles de la Province. Deux ans plus tard, S. S. Pie X approuva une image de Notre-Dame des Écoles par une bénédiction signée de sa main et, le 12 juillet 1911, il permit à S. Exc. Mgr Paul Bruchési de dédier la chapelle même de l'École Normale sous ce vocable. Plus tard, en 1915, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame firent placer au-dessus du maître-autel de cette chapelle une magnifique statue de Notre-Dame des Écoles, due au ciseau habile d'un sculpteur de la Maison Balducci et Giacomini, à Rome. L'image de Notre-Dame des Écoles, répandue partout aujourd'hui, n'est autre que la reproduction de cette statue.

A la veille du Congrès Marial d'Ottawa, l'idée d'établir une fête particulière de Notre-Dame des Écoles et de placer la jeunesse étudiante sous ce vocable s'affirma plus fortement dans l'esprit de celles qui depuis cinquante ans en propageaient la dévotion dans toutes leurs maisons d'enseignement. Elles obtinrent tout d'abord, le 8 janvier 1947, que la fête du titulaire de la chapelle de leur École

Normale fut fixée officiellement par le Saint-Siège au troisième samedi d'octobre avec, en plus, la permission de faire célébrer une messe de la sainte Vierge, ce même jour, dans toutes les maisons de leur Institut.

Dès lors, tous les autres instituts enseignants, suivis bientôt par la Corporation générale des Instituteurs et des Institutrices catholiques de la Province de Québec, firent parvenir, au printemps de 1947, des requêtes au Conseil de l'Instruction publique, demandant que Notre-Dame des Écoles fût proclamée officiellement Patronne des Écoles Catholiques et de la jeunesse étudiante du Québec. Accédant à leur désir, les Evêques du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique approuvèrent unanimement leurs requêtes, le 7 mai 1947, et confièrent à S. Exc. Mgr Charbonneau la mission de présenter la supplique au Saint-Siège.

Le 24 octobre suivant, un Rescrit de la S. Congrégation des Rites (No-M. 61-947) proclamait solennellement Notre-Dame des Écoles, Patronne de toutes les écoles et de la jeunesse étudiante de la Province de Québec, avec la faveur d'en célébrer la fête le troisième samedi d'octobre ou l'un des huit jours suivants.

Le mouvement ne devait pas s'arrêter là. Aussitôt l'archidiocèse d'Ottawa et la plupart des autres diocèses canadiens, notamment dans l'Ontario, les provinces de l'Ouest, le Nouveau-Brunswick et même la nouvelle province de Terre-Neuve, se mirent en branle pour répandre la dévotion à Notre-Dame des Écoles. Pendant qu'on célébrait, chaque année, avec grande ferveur dans tout le Québec la nouvelle fête au mois d'octobre et que cette dévotion y conquerrait la gent écolière, des demandes de statues, d'images, d'insignes, etc., provenaient de toutes les parties du Canada et même de l'étranger pour répandre le culte de Notre-Dame des Écoles et l'établir dans tous les centres d'enseignement.

Au début de 1952, le mouvement avait pris une telle ampleur qu'une pétition fut présentée à la réunion plénière des Archevêques et Evêques du Canada, tenue au sein de la Conférence Catholique Canadienne, les 7, 8 et 9 octobre 1952, et acceptée unanimement par tous les Ordinaires, suppliant le Souverain Pontife d'étendre le Patronage de Notre-Dame des Écoles à toutes les écoles et à toute la jeunesse étudiante du Canada entier. La demande fut présentée par Son Exc. Mgr Paul-Émile Léger, lors du voyage qu'il fit à Rome avant de recevoir le chapeau cardinalice.

Le 12 novembre 1952, la S. Congrégation des Rites agréait la requête des Évêques canadiens et constituait « la très sainte Vierge Marie Patronne céleste auprès de Dieu de toutes les écoles et de la jeunesse étudiante du Canada sous le titre de *Notre-Dame des Écoles* et en fixait la fête au *troisième samedi d'octobre*, avec l'autorisation de « célébrer ce jour-là une messe de la sainte Vierge dans les chapelles des écoles ou dans les églises où se réuniraient les professeurs et les élèves ». Cf. *Semaine Religieuse de Montréal*, 24 décembre 1952, p. 805. Puis, dans un autre rescrit de la même date (No-M.90-952) destiné à remplacer le précédent, la S. Congrégation, avertie de la difficulté de réunir les maîtres et les élèves quand il n'y a pas de classe le samedi, voulut permettre qu'on célèbre cette messe *l'un des huit jours qui suivent immédiatement le troisième samedi d'octobre*. En même temps, elle concédait aussi la célébration d'une autre messe de la S. Vierge, qu'on peut appeler la *Messe des Professeurs ou des Éducateurs*, chaque fois qu'ils sont réunis en congrès ou en journées d'étude. *Semaine Religieuse de Montréal*, 25 février 1953, p. 123. Mais comme ce deuxième document avait omis la mention du troisième samedi d'octobre, on pouvait douter que la messe de la S. Vierge fût permise ce samedi-là, du moins en dehors de Québec. Aussi, la S. Congrégation a-t-elle voulu résoudre le doute dans un autre rescrit du 20 avril 1953 (No-M. 39-953).

II. — CÉLÉBRATION LITURGIQUE. Par le décret du 12 novembre 1952, *Notre-Dame des Écoles* a donc été proclamée officiellement protectrice particulière et *Patronne spéciale de toutes les écoles et de toute la jeunesse étudiante du Canada entier*. La fête en est fixée au *troisième samedi d'octobre*. Par son rescrit du 20 avril 1953, la S. Congrégation des Rites permet de célébrer une *messe votive solennelle de la T. S. Vierge*, chantée ou lue, soit *le troisième samedi d'octobre*, soit *l'un des huit jours suivants*, à la condition d'observer les rubriques et de ne pas choisir un jour où l'on célèbre déjà une fête double de première classe, comme le serait la fête du Christ-Roi. Et pour bien marquer que *le personnel enseignant ou les autorités scolaires* ne sont pas exclus du patronage de Marie, la S. Congrégation leur accorde des privilèges liturgiques comparables à ceux de la fête elle-même, pour *leurs congrès et leurs journées d'étude*.

a) La messe de la fête est concédée à *toutes les maisons d'enseignement et de formation de la jeunesse*, c'est-à-dire, à toutes les institutions scolaires du Canada, *de l'école primaire à l'Université*, qu'il

s'agisse d'écoles confessionnelles ou d'écoles publiques, comme l'indique la requête présentée au Saint-Siège, d'écoles de lettres ou d'écoles artisanales, de séminaires, de scolasticats, de noviciats même, de maternelles, de jardins d'enfants, etc. On pourra célébrer cette messe de la Sainte Vierge dans l'*oratoire* ou l'église des institutions elles-mêmes. Mais on pourra aussi la célébrer dans une *autre église* ou dans un autre oratoire, au choix des autorités, si la maison n'a pas d'église ou de chapelle, ou si son oratoire est trop exigü, pourvu que les élèves et les maîtres y soient réunis pour la messe.

Cette messe peut se célébrer tous les ans, le *troisième samedi d'octobre*. Mais, comme dans bien des cas, il n'est pas expédient de célébrer la fête et la messe le troisième samedi, chaque maison d'enseignement, de concert avec le chapelain ou avec le curé, a le droit de choisir elle-même *son jour*, du moins quand l'autorité scolaire publique n'a pas déjà déterminé ce jour pour toutes les écoles de sa juridiction, *parmi les huit jours qui suivent*, pourvu qu'on ne le fasse pas coïncider avec une fête double de première classe.

b) Quant à la *messe des Éducateurs*, accordée en vue des réunions du personnel enseignant, religieux ou laïque, elle peut être célébrée *une fois*, à l'occasion de *tous les Congrès* et des diverses *journées d'étude* organisés spécialement pour les professeurs et les éducateurs (i.e. instituteurs, institutrices, directeurs, directrices, principaux et même inspecteurs d'écoles), tant dans les chapelles des maisons d'enseignement que dans les églises, pourvu qu'on y réunisse, pour la messe, des élèves avec les éducateurs.

c) La messe qui est permise, dans l'un et l'autre cas, est la *messe votive* de la T. S. Vierge du samedi, la messe *De Sancta Maria in Sabbato*. A l'occasion de la fête de Notre-Dame des Écoles, en octobre, c'est la messe No V, *post octavam sanctissimi Corporis Christi*, qu'il faut prendre. Pour la messe *des Éducateurs*, on devra prendre également la messe *De S. Maria in Sabbato*, mais on devra choisir celle qui correspond au temps liturgique, v.g. No I, pendant l'Avent; No II, au mois de janvier; No III, après la Purification et pendant le carême; No IV, pendant le Temps pascal; et No V, pendant le reste de l'année. Cependant, il y aura lieu de garder la messe de la fête, si on célèbre cette messe en une fête de la S. Vierge ou durant son octave.

d) Ces messes jouissent toutes des privilèges des *messes votives solennelles pro re gravi*. Chantées ou lues, elles comportent toujours

le *Gloria* et le *Credo*. On n'y récite qu'une seule oraison: les mémoires du jour sont omises, sauf la mémoire d'un double de seconde classe (v.g. de S. Luc) et celles du dimanche ou d'une fête majeure et d'une octave privilégiée, le cas échéant. Quant à l'oraison impérée par l'évêque, on doit également l'omettre, à moins qu'elle ne soit commandée *pro re gravi*. La Préface est celle de la S. Vierge, avec les mots: *Et te in Veneratione*. Il faudra cependant réciter à la fin de la messe l'Évangile du dimanche ou celui d'une fête majeure (v.g. du carême ou de l'Avent), si la messe était célébrée l'un de ces jours. Là ou on aurait célébré une messe conventuelle ou *chanté* la messe du jour, on devra *omettre* toutes ces mémoires et le dernier évangile propre, *si la messe de la Sainte Vierge est chantée*. Les Ordos diocésains pourront rappeler toutes ces normes, à l'approche de la fête de Notre-Dame des Écoles.

Enfin, conformément au Bref Apostolique du 25 juin 1902 et au Décret de la S. Pénitencerie du 15 novembre 1927, rapportés tous les deux dans la nouvelle collection officielle des prières indulgenciées, *Enchiridion Indulgentiarum*, 1950, n. 296, l'invocation: « Notre-Dame des Écoles, priez pour nous », par suite de l'approbation du nouveau titre de la S. Vierge par l'Autorité ecclésiastique, est maintenant enrichie, partout, de 300 jours d'indulgence, chaque fois.

Rome

MOISE ROY, s.s.s.



Saint Bernard homme d'Église, cahiers de la Pierre-qui-vire, Desclée de Brouwer. — *Saint Bernard et Notre-Dame*, étude d'âme, textes authentiques et traduction, Desclée de Brouwer. Paris 1953.

Deux volumes publiés à l'occasion du 8e centenaire de la mort de S. Bernard. Le premier est une série d'études dues à 20 collaborateurs renommés, groupées sous 3 chefs: Le bâtisseur de la chrétienté, une synthèse catholique, le lien de l'unité. Le tout est précédé d'une chronologie, suivi d'une bibliographie pratique, jalonné de photographies prises à l'abbaye de Fontenay.

Le deuxième est une collection de textes originaux traduits en français aptes à faciliter l'étude de la pensée mariale de S. Bernard. Les 4 chapitres qui précèdent visent à montrer la place de Marie dans la vie de S. Bernard.

Nous recommandons ces 2 volumes qui chacun dans leur domaine mettent en relief la riche personnalité du grand religieux que fut S. Bernard.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

INFORMATION

RETRAITE SOCIALE DU 4 AU 8 A N.-D. DU CÉNACLE, QUÉBEC

A l'occasion du Xe anniversaire de son existence, l'Association Patronale des Services Hospitaliers de Québec a organisé une retraite adaptée à ses buts. Précédée de 3 jours consacrés à des cours de psychologie sur la jeune fille moderne en vue des vocations religieuses et donnés par le R.P. J.-M. Raymond, S.J., aux maîtresses des novices, elle dura 4 jours. Le R.P. Adrien-M. Malo, O.F.M., y exposa les richesses vivantes de la vertu de justice:

justice des communautés vis-à-vis des sujets qui escomptent recevoir l'épanouissement physique, intellectuel, moral et professionnel;

justice des sujets qui doivent à leurs supérieurs obéissance, dévouement, fidélité;

justice des services hospitaliers à l'égard de la cité: notions de bien commun, participation à sa production et à sa distribution;

justice des communautés hospitalières vis-à-vis de l'Église: application des lois sociales de l'Église sur le commerce, le salaire, les unions ouvrières...

Les 3 causeries quotidiennes furent complétées par des forums. Des entretiens d'ordre technique furent dirigés par le R.P. Albert Côté, S.V., aumônier de l'A.P.S.H.

Le dernier jour, S. E. Mgr M. Roy, archevêque de Québec, visita les 118 retraitantes, supérieures à tout degré de 28 communautés hospitalières; dans une allocution fort appréciée, il leur recommanda l'union à la pensée de l'Église, aux employés indispensables pour le plein rayonnement, ainsi que l'union des communautés entre elles pour éviter l'excessive dispersion des forces et accepter les solutions communes des besoins communs.

Ces jours commencés par la méditation et la messe du matin, continués dans la ferveur religieuse et terminés par la bénédiction de Jésus-eucharistie furent un témoignage des intéressées un réel enrichissement soit par les nombreux contacts, soit par la franche discussion de problèmes pratiques, soit enfin par la surnaturelle dilection et la mutuelle collaboration. L'expérience a fait naître spontanément le désir du retour périodique de la retraite sociale.

CONGRÉGATION DES URSULINES DE L'UNION CANADIENNE

Le 29 juillet, la nouvelle suivante était publiée: La délégation apostolique au Canada vient de recevoir un rescrit de la Sacrée Congrégation des Religieux qui décrète la formation de la « Congrégation des Ursulines de l'union canadienne ». Les religieuses Ursulines des archidiocèses, de Québec et de Rimouski, des diocèses des Trois-Rivières et de Gaspé et de toutes leurs maisons dépendantes sont maintenant réunies dans cette union canadienne.

La maison mère sera l'historique vieux-monastère de Québec qui a été illustré par mère Marie de l'Incarnation, la première religieuse missionnaire au Canada.

CONGRÈS NATIONAL DES RELIGIEUX DU CANADA A MONTRÉAL EN 1954

Le premier congrès national des religieux s'est tenu aux États-Unis, à Notre-Dame, Indiana, au mois d'août 1952. L'honneur d'avoir le deuxième des congrès nationaux a été réservé au Canada par la S. Congrégation des Religieux. Le T.R.P. Joseph Rousseau, O.M.I., consultant de la S.C. des Religieux, procureur de sa communauté auprès du Vatican, a été nommé par la S.C. des Religieux secrétaire général du congrès. Le R.P. André Guay, O.M.I., directeur du Centre Catholique de l'université d'Ottawa, lui a été désigné comme adjoint. Déjà le 16 août, les supérieurs provinciaux des différentes communautés religieuses se sont réunis au Séminaire de Philosophie. La date choisie pour la tenue du congrès semble la dernière semaine de juillet. Le sujet thème proposé par la S.C. des Religieux: La revalorisation du sens de la vie religieuse.

NOUVELLE STRUCTURE DU COMITÉ NATIONAL DE L'ACTION CATHOLIQUE
DU CANADA

L'Épiscopat de langue française du Canada vient d'apporter d'importants changements à la structure du comité national de l'Action catholique. Le Comité national était composé jusqu'à date des présidents et aumôniers nationaux des mouvements spécialisés. Il comprendra désormais, en plus d'un président et d'un aumônier nommés directement par l'Épiscopat, cinq représentants des mouvements spécialisés et sept délégués des diocèses; à ces membres, viendront éventuellement se joindre cinq délégués des mouvements d'A. C. générale. Trois comités consultatifs sont greffés au Comité national: un pour l'A. C. spécialisée, un pour les diocèses, un pour l'A. C. générale ce dernier ne fonctionnera que plus tard. Pour assurer l'exécution des décisions du Comité national, il y a un comité exécutif, composé de huit membres.

CONSULTATIONS

63. *Pour séparer la chapelle extérieure du chœur des moniales tenues à la clôture majeure, nous avons deux grilles distantes l'une de l'autre de douze pouces. A chacune de ces grilles se trouve une porte fermée à clef qui ne s'ouvre que pour la communion des moniales. Sans manquer à la loi de la clôture papale majeure, une moniale peut-elle pénétrer dans l'espace compris entre ces deux grilles pour faire l'époussetage de la grille extérieure qui demeure fermée à clef ?*

Oui elle le peut; si elle le fait, elle ne manque pas à l'obligation de garder la clôture papale majeure. La raison, c'est que cet espace compris entre les deux grilles se trouve à l'intérieur de la clôture; celle-ci en effet commence à la grille extérieure.

La constitution *sponsa christi* publiée au cours de l'année sainte 1950 ne change rien sur ce point. Si en cette matière vos constitutions ou votre règle apportent des précisions spéciales, vous devez en tenir compte et modifier en ce sens la réponse générale donnée ici.

64. *Est-il vrai que la communion eucharistique produit des effets sanctifiants même sur le corps ?*

Oui. La doctrine catholique enseigne que la communion eucharistique produit des effets sanctifiants même sur le corps. Pour expliquer cette affirmation, rappelons sommairement les effets de la sainte communion.

L'effet essentiel de la sainte communion est de réaliser plus parfaitement notre union au Christ. Elle transforme notre âme en lui communiquant une ressemblance plus grande à Jésus. Le corps réel du Christ vivifie et affermit ainsi l'unité de son corps mystique. Cette transformation de l'âme comporte trois éléments:

— accroissement de la grâce sanctifiante, puisque l'eucharistie est un sacrement des vivants;

— ferveur découlant de l'accroissement de la grâce sanctifiante. Cette ferveur se manifeste non seulement à l'égard de Dieu, mais encore envers le prochain, principalement envers les membres du corps mystique du Christ. C'est là le symbolisme des grains de blé broyés ensemble pour former le même pain, des grappes de raisin foulées ensemble pour former le même vin: ainsi tous les fidèles, unis en Jésus-Christ, doivent s'aimer plus fortement dans l'unité du corps mystique de leur chef;

— guérison des blessures du péché: en effet la communion: 1 — répare nos forces spirituelles et nous rend plus capables de résister aux tentations et aux mauvaises habitudes; 2 — détruit par la ferveur qu'elle excite en nous le péché véniel; 3 — nous obtient par cette ferveur même la rémission indirecte des peines dues au péché pardonné.

Ces trois effets dans l'âme du communiant y apportent parfois un sentiment profond de paix et de joie surnaturelles.

La présence de Jésus et la ferveur qui en est la suite exercent, même sur le corps du communiant, une influence particulièrement bienfaisante. En effet la communion: 1 — préserve de l'impureté, soit indirectement par l'accroissement de l'amour de Dieu, soit peut-être même directement en apaisant en nos sens l'attrait pour le mal; 2 — est un gage de résurrection glorieuse selon la parole de Jésus: *Celui qui mange ma chair a la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier jour*, Jn 6, 55. S. Ignace d'Antioche appelle l'eucharistie *un ferment d'immortalité*. S. Irénée *une assurance d'immortalité*.

Cet exposé succinct répond à la consultation en affirmant le fait et la mesure de l'influence de la communion eucharistique sur le corps.

65. *Peut-on affirmer en toute assurance que les constitutions des communautés religieuses n'obligent pas sous peine de péché ?*

Cette affirmation souvent citée sous forme de principe est susceptible d'une explication vraie et d'une explication fausse. Pour marquer plus facilement ces deux explications, rappelons brièvement quelques points concernant l'obligation des constitutions.

Les constitutions approuvées par l'évêque et à plus forte raison par le Saint-Siège, obligent en conscience. Elles sont en effet de véritables lois portées par l'autorité ecclésiastique légitime. Différentes des lois générales, qui sont portées pour tous les fidèles, elles sont des lois particulières parce qu'elles sont portées pour une communauté. Comme elles sont des lois personnelles, elles obligent les membres de la communauté partout où ils se trouvent.

Il faut ajouter que les constitutions obligent selon la propre teneur du texte, c'est-à-dire que la violation rend passible d'une peine ou coupable d'une faute, selon que cela est expressément affirmé dans le texte. Si dans le texte des constitutions, il est expressément affirmé que la violation de certains points rend passible de subir une peine mais ne comporte aucune faute morale, cette affirmation est approuvée et a force de loi. C'est ainsi que dans les constitutions des Dominicains, il est expressément affirmé que les constitutions comme telles n'obligent qu'à la peine.

Le religieux qui transgresse volontairement les constitutions ne peut être difficilement excusé de faute au moins vénielle, même si les constitutions n'obligent qu'à la peine. La raison est la suivante. Si ce religieux ne pèche pas par suite du texte des constitutions, il pèche par suite des motifs ou des effets qui accompagnent la violation de tel ou tel point: négligence, mépris de la loi ou de l'autorité, mauvais esprit, tort de la communauté, scandale des religieux.

Il ne peut y avoir qu'une seule exception; c'est celle du religieux qui viole les constitutions en posant une action bonne en soi et pour un motif bon. Au moment du silence imposé par les constitutions, un religieux poussé par la charité fraternelle reconforte un autre religieux en proie à une tristesse excessive et dangereuse. Dans ce cas il n'y a évidemment aucune faute.

Nous pouvons maintenant examiner le principe: les constitutions n'obligent pas sous peine de péché. Ce principe est vrai s'il est cité pour soutenir que, dans les communautés dont les constitutions déclarent obliger seulement à la peine, la violation des constitutions comme telles ne comporte pas de faute morale. Il n'est pas aussi vrai, bien plus il est assez souvent faux, quand il est cité dans le sens que la violation des constitutions ne comportent jamais de faute morale.

66. *J'aimerais savoir d'où vient la cire employée à la confection des Agnus Dei.*

La cire employée pour la confection des *Agnus Dei* vient du cierge pascal de la chapelle Sixtine et des autres basiliques romaines; elle vient aussi des cierges offerts au Pape le jour de la Chandeleur, le 2 février de chaque année. A cette cire est mêlée de la poussière des reliques des martyrs anonymes. Dans *Catholicisme* t. 1, cc. 224-225, vous trouverez de bons renseignements sur les *Agnus Dei*.

67. *A la suite d'un sermon sur la vertu et le vœu de l'obéissance religieuse est née une série de questions sur l'objet du vœu de l'obéissance religieuse. Plus particulièrement les avis se partagent quand il s'agit d'affirmer si ce sont les constitutions ou les commandements des supérieurs légitimes qui constituent l'objet premier du vœu. Certains incidents actuels donnent un intérêt accru à ces fraternelles discussions. Pourriez-vous aider à mettre un peu de lumière dans cette discussion ?*

Il est vrai que la matière comporte une certaine subtilité et se prête à la discussion.

Allant immédiatement au cœur de la question, disons que l'objet du vœu d'obéissance religieuse est, non pas les constitutions, mais les commandements du supérieur. Cela découle normalement de la nature du vœu d'obéissance religieuse. Selon les auteurs, le vœu d'obéissance consiste dans la promesse faite à Dieu d'obéir aux supérieurs légitimes en tout ce qui se rapporte directement ou indirectement à l'observance des constitutions de la religion dans laquelle le religieux a fait profession. De plus, c'est un enseignement communément accepté que presque toutes les constitutions à moins que le contraire ne soit expressément affirmé dans le texte des constitutions, n'obligent pas en conscience; c'est ainsi que les constitutions des Dominicains déclarent expressément que, comme constitutions, elles n'obligent qu'à la peine. A cause de cela les constitutions ne peuvent donc par elles-mêmes former l'objet premier du vœu religieux d'obéissance qui oblige certainement en conscience tous les religieux de quelque communauté que ce soit. Enfin une dernière raison vient de la matière précise de la violation du vœu d'obéissance religieuse. On ne viole le vœu d'obéissance religieuse que lorsqu'on transgresse un ordre exprès du supérieur imposé en vertu du vœu religieux, quelle que soit la formule employée.

Il ne faudrait pas conclure inconsidérément que les constitutions ne jouent aucun rôle en matière d'obéissance religieuse. Il est en effet certain que tout religieux acquiert le mérite du vœu religieux en obéissant soit au supérieur soit à la législation à laquelle appartiennent sans contredit les constitutions. De plus, le religieux n'est tenu d'obéir au supérieur en vertu du vœu que si celui-ci dans son commandement se conforme aux constitutions, ce qui se produit toutes les fois que le commandement ne va ni contre les constitutions ni au delà des constitutions.

68. *En plus de la prière, quel moyen peut-on prendre pour obtenir qu'une religieuse ne trouve pas toujours à redire quand elle est obligée d'obéir en ce qui est contraire à sa volonté?*

Amener les sujets à comprendre et surtout à accepter les sacrifices imposés par l'obéissance religieuse, voilà l'une des intentions assez naturelle de la prière des supérieurs. Comme l'affirme le grand saint Bonaventure dans son ouvrage classique *Les Six ailes du séraphin*, c. 7, n. 3: *Ce n'est pas seulement pour lui que le supérieur a l'obligation de prier mais aussi pour ceux qui lui sont confiés; car, selon le mot du psalmiste: Si Dieu ne garde pas la cité, c'est en vain qu'on veille sur elle. Le supérieur ne réussira pas à garder ses sujets sans le secours de Dieu. Il est établi médiateur entre Dieu et ses sujets; de même qu'auprès d'eux il s'occupe des intérêts de Dieu en instruisant, corrigeant et entraînant à la perfection, ainsi qu'auprès de Dieu il s'applique fidèlement à promouvoir leurs intérêts en apaisant la colère divine, en obtenant des grâces et en protégeant contre le mal.*

Mais quelles que soient la nécessité et l'influence de la prière, elle ne dispense pas de la formation à la vie d'obéissance religieuse. Cette formation comporte trois éléments principaux: l'illumination de l'intelligence sur la matière de l'obéissance religieuse, l'acceptation volontaire et généreuse des sacrifices inhérents à l'obéissance religieuse, enfin l'application pratique de ces connaissances et de cette acceptation aux cas concrets qui ne manquent pas de se présenter dans la vie religieuse.

Cette formation commence pendant le noviciat et doit être perfectionnée tout le long de la vie religieuse. Si cette formation manque, il faut commencer par la donner. Elle est indispensable et fondamentale.

Il arrive que cette formation soit réellement acquise; mais diverses raisons en empêchent la traduction en actes: mauvaise santé, fatigue, nervosité, inadaptation

au milieu de vie... Le supérieur cherchera avec soin la cause de cette attitude afin de pouvoir appliquer les remèdes qui s'imposent.

69. *Est-ce normal que la loi du jeûne avec ses adoucissements soit encore pour un grand nombre de nos religieuses inacceptable? Ne croyez-vous pas que les supérieures ou les maîtresses des novices devraient s'efforcer de réformer la mentalité de notre jeune génération qui semble se croire inapte à ces prescriptions?*

Malgré les apparences, il n'est pas facile de répondre à cette consultation. S'agit-il de religieuses contemplatives, enseignantes, hospitalières? Le texte ne l'indique pas et cependant la réponse devra forcément s'adapter aux besoins bien différents de chacun de ces groupes. De plus, le danger n'est pas chimérique que, si je me fais l'avocat des religieuses, vous n'entendiez mes paroles avec une largeur d'esprit voisine du relâchement; que, si j'insiste sur les prescriptions de la loi du jeûne, vous ne les appliquez avec une rigueur presque inhumaine. Enfin la communauté dont il s'agit compte-t-elle assez de sujets pour permettre une distribution équitable, humaine du travail imposé ou par défaut de sujets est-elle obligée d'exiger de chacune des religieuses une somme de travail plus qu'ordinaire et voisine du surmenage?

En face de cette alternative, permettez-moi de vous rappeler trois vérités.

La première, c'est que le jeûne imposé par l'Église remonte à une déclaration de Jésus rapportée par les évangiles Mc 2, 20. Il s'agit là de la question posée à Jésus par les disciples de Jean-Baptiste et les pharisiens: Pourquoi les disciples de Jean et les disciples des pharisiens jeûnent-ils et tes disciples ne jeûnent-ils pas? Jésus répondit: *Est-ce que les garçons de noce peuvent jeûner pendant que l'époux est avec eux? Aussi longtemps qu'ils ont l'époux avec eux, ils ne peuvent pas jeûner. Mais viendront des jours où l'époux leur sera enlevé; alors ils jeûneront.* Dans ce beau texte où Jésus se désigne sous le titre d'époux se lisent l'indication et l'approbation des lois portées plus tard par l'Église en matière de jeûne.

La deuxième vérité, c'est que l'Église, après avoir rappelé les prescriptions de sa loi sur le jeûne, ajoute maternellement ceci: La loi du jeûne n'oblige personne dont la santé devrait en être sérieusement affectée ou qui se rendrait incapable de vaquer à ses occupations ordinaires. Cette phrase est prise textuellement du mandement de S. E. Mgr l'Archevêque de Montréal, février 1952.

La dernière vérité que je veux rappeler, c'est que dans la constitution apostolique *Christus Dominus* publiée le 6 janvier 1953 par Pie XII sur la discipline du jeûne eucharistique, se lisent ces paroles: *A ces considérations de caractère particulier, il semble opportun d'en ajouter d'autres d'ordre général: bien que la médecine et l'hygiène aient fait à notre époque tant de progrès et grandement contribué à la diminution de la mortalité, spécialement infantile, les conditions présentes de vie et les privations résultant des immenses guerres de ce siècle n'ont pas médiocrement affaibli la constitution physique et la santé des hommes.* Je n'oserais pas soutenir que les conditions de vie n'ont pas affaibli la santé des religieuses du Canada.

Voilà les trois vérités que je soumetts à votre méditation, en vous invitant à en faire à vos religieuses l'application discrète, prudente et maternelle.

70. *Après avoir été traitée avec succès par un psychiatre, une religieuse peut-elle se servir de son expérience pour faire le traitement auprès des sœurs de sa communauté qui en auraient besoin?*

Poser cette question, c'est la résoudre. Qui oserait soutenir qu'il suffit d'avoir reçu certains traitements médicaux pour acquérir la compétence de les appliquer aux autres atteints du même mal? Évidemment personne. En plus de cette raison d'évidence indiscutable, il faut ajouter que la psychiâtrie est un domaine fort délicat; que de nos jours sous son étiquette bien de regrettables abus sont malheureusement commis. Pour toutes ces raisons et d'autres encore, une religieuse qui a reçu avec succès les traitements d'un psychiâtre doit absolument s'abstenir d'appliquer à ses sœurs les traitements qu'elle a reçus.

71. *Une supérieure constate que les deux tiers des religieuses de sa maison se disent physiquement incapables de se lever à l'heure réglementaire de la communauté; presque toutes ne se lèvent que pour l'heure de la messe. Faut-il obliger ou tolérer?*

Ce qui s'impose avant tout, c'est l'examen sérieux de cette situation. Le cas en vaut la peine.

Quand les deux tiers des religieuses d'une maison soutiennent unanimement qu'il leur est physiquement impossible d'observer un point du règlement, il est permis de présumer raisonnablement que sur ce point le règlement n'est pas adapté. Il semble difficile d'accepter que seule la paresse ou le manque de générosité soient en cause. De plus, ce lever tardif laisse entendre que la méditation du matin n'est pas faite à l'heure prévue et il est permis de se demander si elle est reprise à un autre moment de la journée. Ce n'est pas sans détriment grave pour la vie religieuse que l'oraison est régulièrement omise. Enfin il doit y avoir un certain malaise dans la communauté provenant de l'absence de la majorité des religieuses.

Ces considérations démontrent que le cas soumis dans la consultation ne doit pas être traité à la légère. Il mérite une attention réfléchie qui aboutira à une solution dûment mûrie. Je vous conseille de prendre l'avis du médecin de la communauté: mis au courant de votre genre de vie et de l'état des santés de vos religieuses, il se sentira en mesure de vous fournir de précieux conseils. Vous constaterez à l'expérience que même la vie spirituelle de vos religieuses y gagnera considérablement.

72. *Une religieuse envoie une lettre à un prêtre; elle la cache avant de la remettre à la supérieure. Est-ce bien? Que convient-il de faire puisqu'il s'agit d'une religieuse très fatiguée et facilement susceptible?*

Si vous vous en tenez à la teneur du canon 611 du Code de Droit Canonique, cela n'est pas bien, puisque ce prêtre n'apparaît pas dans la liste des personnes à qui les religieuses peuvent envoyer des lettres sans les soumettre au contrôle de la supérieure. Malgré cela, je vous conseille pour cette fois de laisser passer la lettre sans rien dire. Pour vous donner ce conseil je me sers de l'épikie. *L'épikie, écrit le R.P. E. Fombart, S.J., dans son Manuel de Droit Canon, Paris 1949, n. 39, est une interprétation bénigne de la loi dans un cas spécial, contrairement aux termes législatifs mais suivant les intentions présumées du supérieur. Le législateur humain ne prévoit jamais tout. Des cas se rencontrent où il aurait été le premier à ne pas vouloir l'observation littérale de sa loi... L'épikie est d'un maniement délicat. Elle n'a presque aucune application dans les lois très importantes, mais on ne peut refuser aux sujets le droit d'en user parfois quand ils interprètent ainsi de bonne foi l'intention du supérieur et surtout lorsqu'il est impossible ou difficile de lui demander une dispense.*

NÉCROLOGIE

F. François-Xavier, O.C.S.O., RR. PP. Jacques Lecot, Odoric Jouve, René-Paul Puppink, O.F.M., RR. PP. Léon Courchesne, Léopold Saint-Georges, O.M.I., MM. Omer Tanguay, Éthelbert Thibaut, P.S.S., FF. Charles-Édouard Leblanc, Roméo Ouellette, Philippe Rioux, Thomas Roy, C.S.V., M. Madeleine de Jésus, O.S.C., RR. SS. E. Arsenault dite Saint-Sergius, Rose Beaudry dite S. Raphaël de la Prov., Philomène Bengle dite Ste-Anne d'A., Rosilda Croteau dite S. Hégésippe, M. Doucet dite S. Léandre, Bernadette Ferland dite S. Thomas-de-Milan, Eustelle Fournier dite Ste-Marie Cléophas, Antonia Lamy dite Ste-Angélique, C.N.D., Marie-Anna Benoit, Rose de L. Jolicœur, Helen Morrissey, M.-Rose Rivard, R.H.S.J., RR. SS. M.-Honorine Beaudry, M.-Césaire Beaudry, M.-Alix Cadieux, M.-Antoine Charlebois, M. R.-Ursule Ledoux, M.-Euphrosyne Laforest, M.P. de Néri Huguet-Latour, M. Jean-Joseph Lefrançois, M. Louis de la Croix Marcoux, M. Egbert Murphy, S.S.A., RR. SS. E. Demers dite M.-Ste-Marthe, V. Lamarche dite S.-Laurent, A.P.S., RR. SS. M.-Alexis Boisvert, M.-Ange Bonin, M.-Euphrosine Champagne, Alma Côté, Faustin Gervais, Diomira Hewitt, Firmine Lamy, Valentine Leblanc, Édouardina Pépin, Madeleine St-Germain, Ferdinand Savignac, F.C.S.P., RR. SS. Joséphine Arcand, Marie-Anne Cayer, Anna Desrosiers, Victoria Duhamel, Irénia Duval, Angéline Gagnon-Massicotte, Élodie Guimond, M.-Louise Kègle, Florence Létourneau, Joséphina Létourneau, Rosa Moreau, Fabiola Provost, Rose-Alba St-Pierre, Emma Vallée, S.G.M., RR. SS. Claire Bernier, Delphine Beuglet, Faustina Brousseau, Athanasie Chapdelaine, C. Spinola Daigneault, M. M.-du-S.-C. Durand, Hermine Jacques, Honoré de R. Leclair, F. Jérôme Lehane, Bernard de S.-C. Marchand, Catherine de S.-Sylvestre, Clément Tardy, SS. NN. J. M., RR. SS. S. Hormisdas Bergeron, Ste-Scholastique Blanchard, Clarisse Gaucher, S.-Longin Joyal, P.M.R., S. Marie Manna, F.M.M., R. S. S.-Pierre-aux-Liens Saint-Pierre, A.S.V., R. S. M.-Hélène St-Georges, P.F.M., R. S. M.-Octavie Cyr, P.S.S.-F., RR. SS. M.-Henriette Bourgeault, M.-Antonin Sabourin, P.F.S.J., R. S. Ste-Agnès Chaput, S.M., RR. SS. M. de Ste-Arthémise Bariteau, M. de Ste J. de la C. Plante, C.S.C., R. S. M.-des-Anges Denis, S.S.C. de M.R., S. Ste-Madeleine de la R. Guilbault, S.J.M., RR. SS. M. de St-Gabriel Alluisi, M. de S.-J. du B.-Secours Landry, N.D.C.B.P.

R. I. P.

NINO SALVANESCHI, *Sœur Claire*. Parie, Éd. Salvator, 1953. — *The Life and the writings of Saint Clare of Assisi*, St. Bonaventure, N.Y., The Franciscan Institute 1953.

Le 7e centenaire de la mort de S. Claire nous vaut ces 2 volumes.

Le premier est une traduction du chef-d'œuvre italien de Nino Salvaneschi, aveugle depuis 1923. De la sainte il dit tout sans lourdeur pédante, mais avec vie et relief.

Le deuxième est modelé sur l'ouvrage allemand du P. Engelbert Grau, O.F.M. Il contient une introduction, la légende de Thomas Célano, les écrits de la sainte, les documents ecclésiastiques qui la concernent et 8 études originales sur sainte Claire.

Volumes fort différents qui livrent chacun leur part du message de S. Claire.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

publiée par les

RR. PP. Franciscains du Canada

paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août
en fascicule de 32 pages.

Abonnement: \$2.00 par année

Directeur: R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.
5750, boul. Rosemont, Montréal 36.
Tél.: TU. 6911

Conseil de direction:

S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire délégué pour les communautés religieuses.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général d'Ottawa.

M. le Chanoine Cyrille LABRECQUE, directeur de la Semaine Religieuse de Québec.

Éditeurs: Les Frères des Écoles Chrétiennes, 959, rue Côté,
Montréal 1. Tél. PLateau 9066*, (local 30.)
Tous les jours excepté le samedi et les fêtes.



LES LIVRES

ACCUSÉS DE RÉCEPTION

- Alma Socia Christi, Acta congressus mariologici-mariani Romae anno sancto mcml celebrati, vol iii. DE PRAEDESTINATIONE ET REGALITATE* B. V. MARIAE, 171 pp. — vol vi, fasc. ii *DE CORDE IMMACULATO* B.V.M., 222 pp.
- BAUMANN, FERDINAND, S.J., *Fatima et le salut du monde*. Mulhouse, Salvator, 1953, 19 cm. 157 pp. 350 francs.
- BRETAGNE, GUY DE, O.M.I., *Pastorale catéchétique*. Paris, Desclée de Brouwer, 1953, 23 cm. 393 pp. 180 francs.
- BRISEBOIS, GUIDUS-M., O.F.M., *De natura juridica domus religiosae*. Romae, 1953, 24 cm. 87 pp.
- Cantique des Cantiques* traduit par A. Chouraqui, annoté par Lucien-M. de S. Joseph, O.C.D. Paris, Desclée de Brouwer, 1953, 17 cm. 116 pp. 45 fb.
- Catholicisme, encyclopédie en 7 volumes dirigée par G. Jacquemet* 13. *Elesbaan-ère*. Paris, Letouzey et Ané, 1953, 28 cm. 384 coll.
- CHATEAUBRIANT, ALPHONSE DE, *Fragments d'une confession*. Paris, Desclée de Brouwer, 1953, 17 cm. 121 pp. 39 fb.
- COLOMB, L., P.S.S., *La doctrine de vie au catéchisme 1 Vie nouvelle et nouveau royaume*. Paris, Desclée et Cie, 20 cm. 236 pp. 45 fb.
- Convertis du XXe siècle*. Paris, Casterman, 1953, 17 cm. 248 pp. 54 fb.

LES RR. FF. DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

les

Éditeurs responsables de la V. C. R.

Tout ce qui concerne la rédaction sera envoyé au

R. P. ADRIEN-M. MALO, o. f. m.

5750, boul. Rosemont, Montréal 36.

Tél. TU. 6911

Toutes les autres communications seront adressées à

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

959, rue Côté, Montréal 1.

Tél. PLateau 9066* (local 30.)



LES LIVRES

ACCUSÉS DE RÉCEPTION

HÉBERT, F.E.C., *Pensées d'un éducateur*. Montréal, 1949-1952, 20 cm. 260, 226, 237, 261 pp.

LALOUP, J. et J. NÉLIS, *Hommes et machines*. Paris, Casterman 1953, 19 cm. 317 pp. 75 fb.

Life (The) and writings of S. Clare of Assisi. St. Bonaventure, The Franciscan Institute, 1953, 21 cm. 177 pp. \$2.75.

Martyrologe romain, traduction française par Dom J. Baudot et F. Gilbert, O.S.B., nouvelle édition. Paris, 1953, 21 cm. 609 pp.

MERTON, THOMAS, *Quelles sont ces plaies ?* Paris, Desclée de Brouwer, 1953, 20 cm. 196 pp. 78 fb.

Officium Divinum, bréviaire simplifié pour les religieuses des congrégations actives et pour les laïcs. Paris, Desclée et Cie, 1952, 16 cm. 499 pp.

Quinze ans d'apostolat par le livre 1937-1952. Montréal, Fides, 1953, 21 cm. 40 pp. \$1.00.

SALVANESCHI, NINO, *Savoir souffrir*. Mulhouse, Salvator, 1953, 18 cm. 185 pp. 390 f.—
Sœur Claire. 19 cm. 237 pp. 480 francs.

SNECK, S.J., *L'Hygiène mentale et les principes chrétiens*. Paris, Lethielleux, 1953, 18 cm. 92 pp. 225 francs.

SOIRON, THADDÉE, O.F.M., *La Condition du théologien*. Paris, Plon, 1953, 18.5 cm. 193 pp. 450 francs.

TRESE, LÉO, *La Journée d'un prêtre*. Mulhouse, Salvator, 1953, 18 cm. 142 pp. 300 f.